



Services Maritimes Laviolette

Une filiale de Soumat

CÉDULE DES TARIFS

TARIFS – TEMPS RÉGULIER

Les heures régulières de travail sont comprises entre 08h00 et 16h00 du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés.

1. **Tarif de l'arrimage** – Temps régulier chargement d'un navire océanique, par tonne métrique chargée :

Arrimage	Blé (incl. Durum) Fève de soya Pois	Mais Seigle Lin	Orge	Canola Graine de Colza Graine de moutarde	Avoine	Autres grains et Criblures
Vraquiers (Arrimeur autonome) (pas d'arrimage)	.55	.60	.64	.68	.99	.69

Navire arrêtant pour compléter sa cargaison à Trois-Rivières (top-off) surplus 35% des taux ci-dessus

2. Déchargement d'un navire – selon entente entre les parties.
3. Services spéciaux (temps régulier) 80.00\$ par homme/heure
- Main d'œuvre extra – réservoir de côté 240.00\$ / heure
 - Séparation – Main d'œuvre seulement 5120.00\$ / séparation
 - Arrimage navire à double pont par tuyau 160.00\$ / heure (min. 8 heures)
 - Arrimage des bouts des cales d'un vraquier
Par tuyau 160.00\$ / heure (min. 8 heures)
4. Matériel sera chargé aux prix coûtant plus quinze pourcent (15%)
5. Cotisation A.E.M.: 0.055\$ par tonne métrique



Services Maritimes Laviolette

Une filiale de Soumat

FRAIS DE SURTEMPS ET TEMPS D'ATTENTE

1. FRAIS D'ARRIMAGE - SURTEMPS

Le temps supplémentaire est toute autre heure que le temps régulier.

Tout travail effectué en surtemps le sera à la discrétion de Les Élévateurs de Trois-Rivières, qui ne sera pas tenu de travailler en dehors des heures régulières même si demande lui en est faite.

Les frais pour les heures supplémentaires seront pour le compte de la partie qui demande les heures supplémentaires.

2. FRAIS D'ARRIMAGE - TEMPS D'ATTENTE

Des frais d'attente seront imposés au navire conformément au tarif ci-dessous si le travail n'est pas commencé ou est retardé, sauf s'il s'agit de la faute de ETR ou SML.

	<u>SURTEMPS PAR HEURE</u>	<u>TEMPS MINIMUM & EXTENSION SURTEMPS FRAIS</u>	<u>TEMPS D'ATTENTE FRAIS PAR HEURE</u>
Lundi au Vendredi 08:00 – 16:00		Min. 8 heures, si annulé avant 08:00 minimum 4 heures	480.00
Lundi au Vendredi 16:00 – 24:00	275.00	Min. 8 heures 2200.00 Ext. 4 heures 1100.00	550.00
De Minuit à 08:00	500.00	Min. 8 heures 4000.00 Ext. 4 heures 2000.00	1000.00
Samedi, Dimanche & Jours fériés	600.00	Min. 8 heures 4800.00 Ext. 4 heures 2400.00	1200.00

- Lorsque le travail a été commandé et que celui-ci se termine dans un délai plus court que la garantie d'appel les frais seront chargés comme temps d'attente

3. SURTEMPS

Toute demande pour temps supplémentaire doit être faite avant 14h00, temps régulier précédant immédiatement le temps supplémentaire

Effectif : July 1st, 2008